economiesuisse

L'implacable évolution démographique

Ces dix prochaines années, le nombre de retraités augmentera de 26%, contre 2% seulement pour les actifs. Dans l'AVS, où actuellement trois personnes actives financent une personne à la retraite, cette évolution démographique réduira cette proportion à deux actifs pour un rentier dans 30 ans. L'extension des prestations est en totale contradiction avec l'évolution démographique et elle détériorerait davantage la position des futurs actifs.

Le 3 mars prochain, le peuple se prononcera sur deux projets relatifs à la prévoyance vieillesse. L'évolution démographique, prévue par l'Office fédéral de la statistique (OFS), est un facteur important pour évaluer la situation. Pour ces prochaines années, le scénario de référence indique les tendances suivantes:

Le nombre de retraités (personnes de plus de 65 ans) en Suisse augmentera de 26% ces dix prochaines années, de 41% dans 20 ans et de 54% dans 30 ans.

Le nombre des actifs (personnes âgées de 20 à 64 ans) en Suisse augmentera de 2% dans les dix prochaines années, de 5% dans 20 ans et de 7% dans 30 ans.

En chiffres absolus et par rapport à aujourd'hui, cela représente une hausse de 970 000 personnes de plus de 65 ans et de près de 400 000 personnes de 20 à 64 ans d'ici à 2054.

Figure 1: Évolution de la population indigène (2024 = 100)

Cette évolution défavorable a naturellement une influence sur le rapport de répartition. Lorsque l'assurance vieillesse et survivants (AVS) a été introduite en 1948, le rapport entre les actifs (âgés de 20 à 64 ans) et les plus de 65 ans était de plus de 6 pour 1. Ce rapport se situe désormais à un peu plus de 3 pour 1 et tombera à 2 pour 1 environ d'ici à 30 ans. Autrement dit, d'ici à 2054, deux actifs financeront donc une personne à la retraite.

Il faut aussi prendre en considération les Suisses de l'étranger

Ces chiffres sont impressionnants, mais ne permettent pas de voir l'ensemble du tableau. De nombreuses personnes décident de passer leur retraite à l'étranger. On observe ainsi une émigration nette chez les plus de 65 ans. Dans le scénario de référence, l'émigration nette des plus de 65 ans concernera 60 000 personnes d'ici à 10 ans. D'ici à 20 ans, lorsque les émigrés d'aujourd'hui auront atteint l'âge qui correspond à leur espérance de vie, ce chiffre concernera près de 135 000 personnes. Les chiffres de la population indigène ne reflètent donc pas la totalité des personnes pouvant faire valoir un droit à la retraite. Aux besoins de financement existants et en forte hausse s'ajoutent des versements croissants hors de Suisse, qui doivent également être supportés par la population active en Suisse.

Les étrangers installés en Suisse participent au financement

La situation est différente pour les personnes âgées de 20 à 64 ans. Dans cette tranche, le solde migratoire est positif et le restera selon le scénario de référence. D'ailleurs, sans cette immigration, on verrait même la population active diminuer en Suisse, comme l'a expliqué economiesuisse dans un dossierpolitique. Le rapport entre les 20 à 64 ans et les plus de 65 ans serait par conséquent encore plus préoccupant qu'il ne l'est déjà. L'immigration contribue ainsi à financer les rentes des retraités.

Déséquilibrer davantage l'AVS?

L'évolution démographique est un facteur déterminant pour la stabilité d'une assurance sociale qui, comme l'AVS, est financée par répartition. Le déséquilibre qui se dessine entre la population active et les retraités appelle d'ores et déjà des réformes. Au vu de l'évolution démographique, une 13e rente déséquilibrerait encore davantage l'AVS. Il est grand temps de tenir compte de l'évolution démographique dans le système de prévoyance!